

MANDATURE 2014 - 2020

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 2 MAI 2016 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19 H 00.

Mme Ophélie ROTA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2016-039). (28) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme HONORE, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme TAVAUZ, M. TEISSEIRE, M. TOUZET.

Etaient excusés : M. HAAB, Mme VELAY-BOSC.

Pouvoirs : Mme ATLAN-TAPIERO (pouvoir donné à Mme MONTANDON), M. BONNET-OULALDJ (pouvoir donné à M. GREAU), Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. TOUZET), M. MARGAIN (pouvoir donné à M. SEINGIER), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme SLAMA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme TAÏEB (pouvoir donné à M. PEUTILLOT), Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ).

Sortie de Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, après l'élection du Président de séance pour le Compte Administratif 2015 de l'Etat Spécial du 12^e arrondissement de Paris ;

Retour de Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, après l'adoption du Compte Administratif 2015 de l'Etat Spécial du 12^e arrondissement de Paris ;

Arrivée, à 20 H 15, de Mme SLAMA, avant la communication de Madame la Maire du 12^e arrondissement relative au Plan-programme pour la petite ceinture.

- **DELIBERATION (12-2016-008)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 14 MARS 2016.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je soumetts à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 14 mars 2016. Pas d'observations particulières? Bien. Il est adopté à l'unanimité. »

Votants : 26 dont 6 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 6 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
04 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 14 MARS 2016 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 2 MAI 2016.

Etaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ (pouvoir donné à M. GREAU), M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE, Mme GROMBERG (pouvoir donné à M. TOUZET), Mme HONORÉ, Mme KOMITES, M. MARGAIN (pouvoir donné à M. SEINGIER), Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), Mme TAÏEB (pouvoir donné à M. PEUTILLOT), Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER (pouvoir donné à Mme BARATTI-ELBAZ).

(DELIB 12-2016-040)

- DELIBERATION (12-2016-011) : Adoption de la procédure d'urgence.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Est-ce qu'il y a des observations ? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Nous allons voter contre la procédure d'urgence, de manière symbolique, même si cela ne changera pas grand-chose parce que nous avons déposé une question orale, que nous jugions d'actualité. Nous avons été saisis par un problème rencontré par les commerçants de la halle Beauvau et nous aurions voulu pouvoir en discuter, mais notre question orale a été refusée en raison d'un hors délai. En effet, c'était mercredi, mais comme c'était avant jeudi, nous pensions qu'elle pourrait être intégrée à l'ordre du jour. Lorsque je vois que vous rajoutez un mémoire de 124 pages sur la petite ceinture, en urgence, tandis qu'il n'y a pas réellement urgence... Nous aurons l'occasion d'y revenir. C'est une communication qui fait suite à une délibération qui a été traitée la dernière fois en Conseil d'arrondissement, mais retirée en Conseil de Paris car vous n'étiez pas vraiment prêts. Je pense que vous aviez le temps de voir venir les choses. Nous allons donc voter contre. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Nous enregistrons votre vote contre. Je vous rappelle juste que les délais sont fixés par le règlement intérieur. Nous ne faisons que nous référer à ce règlement intérieur qui a été voté à l'unanimité.

Concernant les deux questions orales déposées par votre groupe, celles-ci sont arrivées hors délai. Une question orale nous oblige à préparer une réponse, c'est le principe, et à vous apporter la réponse lors du Conseil d'arrondissement. Il est donc normal qu'elle apparaisse dans l'ordre du jour au moment où cela est prévu. Par ailleurs, je pense qu'il n'y a pas d'urgence sur les deux sujets que vous évoquez. Jusqu'à preuve du contraire, les commerçants de la halle Beauvau continuent à travailler. Si vous les redéposez pour le prochain Conseil d'arrondissement qui se déroulera le 30 mai, il sera encore temps de répondre aux questions de M. MARGAIN avec toutes les précisions méritées. »

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-041)

- DU 20160015 : Opération « Debergue/Rendez-Vous » à Paris 12^e arrondissement. Protocole d'accord avec la RATP et Logis Transports. Autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme sur la parcelle communale située 81 avenue Daumesnil à Paris 12^e arrondissement.

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« C'est avec beaucoup de plaisir que j'interviens sur ces délibérations. C'est un projet qui s'inscrit dans un travail très long. Je peux même dire que nous y arrivons enfin, il s'agit de la crèche de 99 places au 77 Avenue du docteur Arnold Netter. Ces 99 places seront un multi-accueil, une crèche, une halte-garderie en journée entière, car nous sommes soucieux de nous adapter aux besoins des parents. Les familles sont diverses, elles travaillent à temps complet ou à 80% du temps. De ce fait, elles peuvent avoir une assistante maternelle et demander un mode de garde en collectivité sur une journée. Ce sera possible parce que la halte-garderie permettra de prendre en journée entière et pas en demi-journée, comme les autres haltes-garderies municipales.

C'est une grande joie car nous sommes sur un secteur déficitaire en termes de crèches - même si nous avons ouvert la crèche Montéra de 44 places en novembre 2014, ce n'est toujours pas assez pour ce secteur. Comme nous souhaitons rendre attractif notre arrondissement et permettre aux familles d'y vivre et d'y rester, par rapport à la programmation de 500 places pour la mandature 2014/2020, ces 99 places vont jouer un rôle important pour atteindre cet objectif. La structure devrait ouvrir à l'automne 2019. Ce projet est réalisable parce que la RATP et sa filiale vont nous permettre d'avoir les locaux. Le coût global de l'opération s'élèvera à 5 445 000 € pour la crèche. Merci beaucoup. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme MARQUIS d'avoir rappelé l'importance, pour nous, de cette crèche dans ce quartier. Mme HONORE, vous vous êtes inscrite sur ces deux délibérations. »

Mme Evelynne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Nous sommes très heureux de saluer cette grande nouvelle, à savoir l'extension du jardin Debergue. Un peu d'histoire sur ce jardin qui a été créé en 2008, dans le cadre de la réhabilitation de la Cité Debergue, qui était un ancien quartier d'artisans. Je profite de cet instant pour préciser que la rue du Rendez-vous est une ancienne voie charretière qui reliait Saint-Mandé à Paris. Du fait de son enclavement, il était difficile en 2007, pour les paysagistes, de dessiner un jardin convivial ; donc le parti pris a été de dessiner un jardin tout en courbes.

Ce jardin s'organise actuellement autour d'une pelouse centrale arborée, elle-même située au débouché d'une longue allée bordée de plantes aromatiques et de murs végétalisés. Le jardin accueille un jardin pédagogique de 230 m², géré par le groupe scolaire Marsoulan. Il propose 3 aires de jeux, une pour les petits, une pour les moyens, comprenant des jeux sportifs et des jeux à grimper, une aire de jeux de ballons avec buts de basket et de handball pour les plus grands. Sa surface actuelle est de 6 300 m². L'opération d'aménagement Debergue/Rendez-vous tant attendue va permettre une extension de ce jardin de 2 500 m², pour porter sa surface à près de 9 000 m². Si nous souhaitons en tout premier lieu organiser une consultation des riverains pour définir avec eux les usages du nouveau jardin agrandi, nous savons qu'il serait certes souhaitable d'y créer des espaces de quiétude. En effet, le jardin est très sollicité par les enfants et les adultes. Nous pensons que, dans le cadre des aménagements, il faudra

certainement organiser des endroits d'apaisement et de quiétude. Une grande pelouse supplémentaire accessible au public serait très appréciée. L'extension pourrait également permettre la création d'aires de jeux pour les tout-petits et, pourquoi pas, pour les plus grands.

La question est de maintenir une harmonie avec le mobilier du jardin actuel. Nous nous sommes rendu compte que les usagers appréciaient beaucoup les bancs de pierre, qui sont très beaux et très romantiques. L'idée nous est venue de pouvoir les reproduire dans l'extension à partir de blocs de pierre de récupération.

Reste la question du calendrier et la date de livraison de cette extension, qui, si tout se passe bien, pourrait être réalisée fin 2019. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme KOMITES, vous êtes également inscrite sur cette délibération. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Je me félicite de cette délibération très attendue. Je suis ravie que cette superficie supplémentaire de 2 500 m² participe à l'objectif de la mandature, qui est de réaliser une trentaine d'hectares dans Paris d'ici 2020. Il y a un point essentiel dans cette seconde phase, à savoir une extension du jardin vers l'avenue Arnold Netter, ce qui pourrait renforcer la vie du site. Aujourd'hui, les équipes vont pouvoir commencer à réfléchir à l'aménagement de cet espace, qui doit se faire en continuité avec l'espace existant afin d'avoir une harmonie, et surtout engager la consultation avec les habitants et les usagers du jardin. Je pense qu'avant d'élaborer une proposition d'esquisse de cette extension, il serait peut-être important de réaliser, avec le conseil de quartier par exemple, un diagnostic partagé sur les usages attendus. Je crois qu'aujourd'hui, les Parisiens ont d'autres envies sur les usages des parcs et jardins, même si j'ai bien entendu le besoin d'apaisement, de quiétude, de réponse en termes de jeux pour les petits comme pour les grands. Il faut que nous puissions avoir une réflexion sur les nouveaux usages qui peuvent être attendus sur une surface importante. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, mesdames. M. BOUIGUE pour répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Pour une fois, je vais remercier les trois élus qui se sont inscrites sur cette délibération pour mettre en valeur un projet important dans le quartier de Bel-Air Nord, un projet très attendu depuis de nombreuses années, un projet qui a pris du retard indépendamment de la Mairie du 12^e et indépendamment de la Mairie de Paris. C'est un retard consécutif à l'adoption de la loi sur l'organisation du régime des transports à l'Assemblée Nationale, qui a engagé le partage des biens entre la RATP et le STIF, avec un changement de propriétaire. Cela a pris beaucoup de temps, beaucoup trop de l'avis de nombreux habitants, mais aussi de nombreux élus qui sont intervenus pour essayer de raccourcir ces délais, notamment pour la publication des décrets sous la précédente législature, et, depuis, pour accélérer cette répartition des biens, en excluant un partage général et en faisant un partage particulier qui a permis d'aller beaucoup plus vite.

Pourquoi ? Pour répondre à des attentes très concrètes des habitants de ce quartier. D'une part, l'extension d'un jardin, comme l'a rappelé Mme KOMITES. C'était un engagement que nous concrétisons aujourd'hui. Mme MARQUIS a très bien mis en avant le besoin dans ce secteur déficitaire en places de crèche. Cette crèche va créer des berceaux supplémentaires, 99 places, donc une grande capacité mise en œuvre. Ce sont aussi 80 logements. C'est un programme très important dans notre mandature qui méritait d'être souligné, dans un partenariat avec la RATP, puisque nous sommes sur un site sur lequel la RATP est propriétaire. Elle a dû s'organiser pour transférer et maintenir une activité pour les sportifs de la RATP, mais aussi pour ouvrir cet équipement à des sportifs qui ne sont pas forcément de la RATP mais qui habiteront à côté de cet équipement qui sera construit un peu plus loin.

C'est un projet attendu de la part des riverains. Mme la Maire, vous avez participé à un jury d'architectes, et je sais que ce fut un moment très important parce qu'il a fallu maintenir cet ensemble, une crèche, les 80 logements, en même temps être en capacité de faire vivre l'ensemble de ce projet. Je remercie les trois élues. Je suis un peu surpris qu'il n'y ait pas eu de participation de la part des élus de l'opposition, probablement parce qu'il est parfait, probablement parce que vous saluez la concertation, l'engagement de la Ville, et sa concrétisation. En tout cas, c'est ainsi que je pense votre absence d'inscription sur ce projet. Je remercie Mesdames HONORE, KOMITES et MARQUIS pour l'avoir mis en exergue. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Nous passons au vote. »

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 8 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme CHARNOZ, du groupe Socialiste Radical et Citoyen, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-042 AVIS)

- DFPE 20160212 : *Création d'un multi-accueil de 99 places au 77 avenue du Docteur Arnold Netter à Paris 12^e arrondissement. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Logis-Transports.*

Mme Lunise MARQUIS, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 8 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Mme CHARNOZ, du groupe Socialiste Radical et Citoyen, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-043 AVIS)

- **DELIBERATION 122016-009** : Election du Président de séance pour le Compte Administratif 2015 de l'Etat Spécial du 12^e arrondissement de Paris.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Conformément à l'article qui va bien du Code général des collectivités territoriales, il s'agit d'élire, en tant que président de séance, Richard BOUIGUE, mon premier adjoint, de manière à ce qu'il puisse animer les débats et faire procéder au vote. Est-ce qu'il y a des observations sur cette désignation ? Non. Je vous remercie pour la confiance que vous lui manifestez. Je lui passe la parole pour animer les débats. Je propose de rester pour y assister, car j'en ai le droit, et je sortirai au moment du vote. »

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 8 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-044)

- DELIBERATION 122016-010 : Adoption du Compte Administratif 2015 de l'Etat Spécial du 12^e arrondissement de Paris.

M. Richard BOUGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« M. SEINGIER, vous êtes inscrit sur cette délibération, je vous donne tout de suite la parole. Ensuite, je la passerai à Mme CHARNOZ en tant qu'élue rapporteure sur cette délibération. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci M. le premier adjoint. Je vais être très court. C'est surtout une explication de vote. Nous allons nous abstenir, dans la mesure où le compte administratif comme le budget reflètent une politique générale que nous ne cautionnons pas. Je note positivement une sous-consommation des crédits. J'espère que, dans le prochain budget, cela pourra se traduire par une baisse de l'ouverture de ces crédits. Si les crédits ne sont pas entièrement consommés, c'est qu'il n'y en a pas forcément le besoin. Par ailleurs, je note que la part d'investissement est réellement sous-consommée, parce qu'elle est à 48%. Je crains que cela ne démontre le peu de volonté des conseils de quartier, car cela recouvre le budget d'investissement des conseils de quartier pour ce fameux budget d'investissement ; donc on pourrait également le réduire dans le budget futur. »

M. Richard BOUGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci M. SEINGIER. Je passe la parole à Mme CHARNOZ. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Merci M. le premier adjoint, en charge de ce débat. Je vous remercie de vous être inscrit sur cette délibération. Le compte administratif est pour moi un moment extrêmement important, et pas simplement technique et quantitatif. C'est un moment de vérité politique. C'est à ce stade-là que nous voyons si les engagements pris et les lignes ouvertes sont réalisés.

Il ne vous étonnera pas, M. SEINGIER, que je ne partage pas votre point de vue. Je voudrais saluer le taux d'exécution de notre budget. Il est de très grande qualité. Nous sommes à plus de 90%. Ce taux est remarquable parce que nous élaborons un budget prévisionnel ; nous avons un budget supplémentaire ; nous avons, dans ces budgets, des travaux d'urgence que nous souhaitons ne pas avoir à mener. Nous avons également une partie réservée aux conseils de quartier.

Dans ce sous-investissement, je vois plutôt la réussite du budget participatif. Peut-être que vous souhaitez compléter. Il faut voir que les budgets des conseils de quartier réservés à l'investissement sont des enveloppes conséquentes, peut-être insuffisantes pour réaliser des aménagements à la taille d'un quartier. Il faut voir que certains projets qui étaient prévus par les conseils de quartier ont été présentés au budget participatif et ont été élus. J'y vois plutôt un motif de satisfaction. Je voudrais féliciter encore une fois les services pour la qualité de l'exécution, également pour le paiement des factures. Je crois que la Mairie du 12^e a engagé un vrai travail pour payer nos fournisseurs à moins d'un mois. Dans la mesure où vous savez que la situation économique demande que nous nous mobilisions auprès de nos fournisseurs pour leur

permettre d'avoir une trésorerie qui tourne, avoir un paiement des factures à 23 jours cette année, je tiens à le saluer.

Pour finir, je regrette que vous vous absteniez sur ce budget, parce qu'un budget d'arrondissement, c'est la vie de notre arrondissement. Je trouve dommage que vous ne votiez pas les fluides de nos équipements. Nous avons besoin de chauffer nos écoles, de fournir des spectacles à nos enfants. C'est là-dessus que vous vous abstenez, et je le regrette fortement. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme CHARNOZ. Vous me permettrez de compléter. Nous abordons cette mandature avec une particularité qui est le budget participatif parisien avec des moyens considérables, notamment dans l'arrondissement, puisque la Maire a souhaité à chaque fois mettre en engagement une enveloppe maximale. Cela a permis, déjà l'année dernière, mais aussi cette année, à de nombreux conseils de quartier de se réunir pour déposer des projets très conséquents, notamment des projets élus par les habitants qui ont exprimé leurs suffrages, qui dépassent de 5 fois, pour certains projets, le budget annuel d'investissement des conseils de quartier. Cela prouve bien l'envie, l'engagement de ces conseils, mais teste aussi de nouvelles formes de participation, de nouvelles formes de budgets d'investissement qui leur permettent de réaliser des investissements conséquents avec des montants que jamais les budgets annuels d'investissement des conseils de quartier ne leur auraient permis de mettre en œuvre.

Pour être précis dans les chiffres, 7 conseils de quartier, un peu plus de 8 000 € de budget d'investissement, pour les 7, nous sommes à un peu plus de 56 000 € de budget d'investissement annuel. Sachez que, l'an dernier, l'un des premiers projets qui a été désigné dans le 12^e par le suffrage est un projet qui a été porté par des conseils de quartier d'une hauteur de 300 000 €. Cela prouve bien l'intelligence de ces conseils qui vont là où les budgets sont en capacité de porter leurs investissements et leurs projets. Je voulais juste appuyer ce point apporté en réponse à M. SEINGIER.

Je vais mettre aux voix cette délibération. »

Votants : 26 dont 7 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
01 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir
05 voix groupe Ecologiste
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-045)

- **DLH 20160025** : Location à « l'habitat social français » (hsf) de l'immeuble situé 22 rue de Charenton à Paris 12^e arrondissement. Avenant à bail emphytéotique. Réalisation d'un programme de 11 logements PLA-I, 6 logements PLUS et 5 logements PLS par « l'habitat social français » (hsf).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous poursuivons avec la délibération DLH 25 sur laquelle M. SEINGIER est également inscrit. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Est-ce que vous permettez de parler également de la 123 ? Merci. Sur cette première délibération, la DLH 25, nous allons voter pour. Nous avons souhaité nous exprimer parce que nous sommes face à un bâtiment plutôt moche, qui n'est pas harmonieux par rapport à l'esprit architectural de la rue de Charenton. Nous avons un beau projet. Nous notons la répartition dans tous les types de logements sociaux. C'est l'une de nos demandes récurrentes, donc nous ne pouvons que nous féliciter. Nous ne nous sommes pas inscrits sur la Cité Debergue, et nous n'avons rien à dire là-dessus non plus. Nous ne sommes pas que dans une opposition négative.

En revanche, si nous nous inscrivons sur cette délibération, c'est pour montrer en miroir que nous ne sommes pas du tout d'accord sur la suivante, qui concerne une préemption dans le diffus. Je ne vais pas revenir sur nos arguments. Nous les avons déjà donnés lors du dernier Conseil et lors de celui de septembre. Nous maintenons notre opposition à ces préemptions au sein de copropriétés où les bailleurs sociaux risquent de déséquilibrer les copropriétés. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre la DU 123. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« C'est entendu. Mme MONTANDON, vous étiez inscrite sur la DU 123. Comme nous avons abordé les deux en même temps, je vous donne la parole tout de suite. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« D'accord. Merci Mme la Maire. M. SEINGIER a dit l'essentiel. Le droit de préemption renforcé qui consiste à cibler des lots dans des copropriétés privées ne repose sur aucune base juridique précise. Il impose de force, à des copropriétés privées et plus précisément aux 257 immeubles qui ont été choisis de façon un peu arbitraire et pas toujours très logique par rapport aux objectifs de logements sociaux - on impose à ces immeubles une nouvelle configuration.

Lorsque nous participons à des amicales de locataires de bailleurs sociaux, l'une des remarques récurrentes, c'est bien la difficulté qu'ont les bailleurs sociaux à faire respecter le règlement intérieur. Dans des ensembles gérés à 100% par le bailleur social, celui-ci n'arrive pas à le faire. Alors comment pouvez-vous garantir que, dans ces immeubles de copropriétés privées, ils vont parvenir à faire respecter le règlement intérieur si ce n'est déséquilibrer une organisation ? Imposer cette mixité au public privé au sein des copropriétés peut déséquilibrer lourdement la copropriété, car les bailleurs sociaux n'ont pas toujours les mêmes intérêts et objectifs que les propriétaires occupants ou non occupants. Nous allons voter contre comme nous l'avons fait jusqu'à présent, pour dire que c'est une idéologie, c'est beaucoup de communication, c'est très coûteux pour la collectivité, pour un résultat qui n'est pas

évident en termes de logement social et surtout d'organisation au sein des copropriétés privées. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. D'abord, je vais me réjouir que vous votiez la DLH 25 parce qu'il me semble que, pour d'autres délibérations dans lesquelles nous respectons le plan local de l'habitat, vous vous êtes abstenus. Mais je salue ce vote positif à marquer d'une pierre blanche, car ce n'est pas souvent. Je le note et je vous remercie de vous être inscrit pour nous le faire remarquer.

Sur la DU 123, je suis beaucoup moins surprise, puisque ce sont des débats que nous avons régulièrement et sur lesquels nous ne sommes pas d'accord. Il y a une base juridique qui nous permet de faire ces préemptions. En ce qui concerne les adresses du 12^e arrondissement, il s'agit du 87 avenue Ledru-Rollin et du 96 rue du Faubourg Saint-Antoine. Ce sont deux adresses dans lesquelles nous aurons du mal à faire du logement social, qui sont aujourd'hui déficitaires en logements sociaux. Je pense que c'est le seul moyen que nous ayons de créer de la mixité dans ces quartiers, en recréant du logement social. Ce n'est pas avec deux logements que nous allons créer du déséquilibre. Ce n'est pas ce qui va perturber profondément le fonctionnement des immeubles et des quartiers. Mais nous ne sommes pas d'accord.

En revanche, je note que vous participez aux amicales de locataires. Je ne l'aurais pas dit ainsi, mais je le note. Je propose que nous passions au vote. »

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 8 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-046 AVIS)

- DU 20160123 : Cession à la SIEMP et à AXIMO de 7 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris sur les 10^e, 12^e et 18^e arrondissements.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 21 voix dont 6 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 6 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Mme CHARNOZ, du groupe Socialiste Radical et Citoyen, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-047 AVIS)

- DAC 20160330 : *Subvention d'un montant de 40.000 euros et convention avec l'association « Maison d'Europe et d'Orient » sise 3 passage Hennel à Paris 12^e arrondissement.*

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Ce n'est pas la première fois que nous intervenons, c'est devenu une habitude, sur cette association et sur le versement des subventions. Cela fait des années que les élus de l'opposition ne cessent de demander plus de justifications, surtout avec l'augmentation chaque année du montant des subventions. Nous sommes toujours étonnés que cette association soit souvent en déficit. Elle a du mal à remonter la pente. Nous avons dénoncé à plusieurs reprises le fait que la part des subventions publiques était très importante par rapport à ses ressources. Nous étions à des taux de 80%/85%. Malgré toutes ces alertes, nous avons reçu une fin de non-recevoir.

En mars 2014, il y a eu un rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris. Nous avons vu que toutes les remarques que nous faisons depuis plusieurs années, étaient reprises et même plus argumentées, car l'Inspection générale a accès à plus d'éléments que nous. Nous avons pensé que la mise en lumière de tout ce que nous avons dit depuis un moment était agréée par l'Inspection générale de la Ville de Paris. A notre grande surprise, vous n'en tenez pas compte.

Je me permets de vous lire, car vous ne les avez peut-être pas lus, les différents passages clés : « *L'association est fermée et compte 4 adhérents* ». Nous espérons cette fois-ci qu'il y en aura plus, peut-être que vous pourrez répondre à cette question. « *L'association est fortement dépendante des aides publiques et des subventions de la Ville de Paris, portées de 28 000 € en 2012 à 64 000 € en 2013, une subvention exceptionnelle de 30 000 € ayant été votée en octobre 2013 pour payer les arriérés de loyer et les charges sociales. La réglementation relative aux associations est peu respectée par la Maison d'Europe et d'Orient. Depuis 2010, la subvention de cette association est supérieure à 80%. La situation financière est particulièrement délicate et la tenue de la comptabilité manque de rigueur. Compte tenu du contexte, les auditeurs s'interrogent sur l'opportunité de maintenir l'aide de la Ville de Paris, sachant que le montant actuel de la subvention annuelle ne permet pas d'écartier le risque avéré de cessation de paiement. L'aide de la Région a été portée de 55 millions d'euros en 2012 à 80 millions d'euros en 2013, sans compter le financement de deux emplois tremplins. Enfin, l'association avait, en 2013, des impayés récurrents des charges sociales vis-à-vis de l'URSSAF. Il y aurait lieu de mieux appliquer la législation sociale* ».

Je pense que ce rapport de l'Inspection générale de la Ville de Paris est assez éloquent. Est-ce que vous tenez compte de leurs études et de leurs analyses ? Aujourd'hui, nous nous retrouvons de nouveau avec une subvention de 40 000 €. Je vous rappelle que c'est de l'argent public, que, dans des périodes de crise, de restrictions budgétaires que nous connaissons dans le pays, nous devons être en mesure de gérer au mieux l'argent public, les deniers des contribuables. Là, vous ne tenez même pas compte de l'Inspection générale. Lorsque nous avons eu ce rapport en mars 2014, qui est mis en ligne sur le site de la Ville de Paris donc accessible à tous, j'ai pensé qu'il y aurait une prise de conscience. Ce que nous avons dit depuis tant d'années remonte à la surface. Mais aujourd'hui, c'est comme s'il ne s'était rien passé. J'espère avoir des explications. A plusieurs reprises, vous avez répondu que cette association méritait d'être aidée, qu'elle faisait un travail fantastique et que, grâce à ce travail, il y aurait des recettes supplémentaires. Où sont les recettes supplémentaires ? Surtout, où est la conscience de la Ville de Paris ? Il y a des décisions peut-être difficiles à prendre, mais, à un

moment donné, c'est l'argent du contribuable. Je rappelle que c'est l'argent public. Merci. Nous voterons évidemment contre. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. NAJDOWSKI, vous êtes inscrit sur cette délibération. »

M. Christophe NAJDOWSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Je vais faire une intervention qui ira dans un tout autre sens, cela ne vous surprendra pas. La Maison d'Europe et d'Orient est une institution qui est dans notre arrondissement depuis plus de 10 ans. C'est à la fois une maison d'édition, une librairie, un centre de ressources qui valorise des cultures de l'Europe centrale, orientale, voire jusqu'à l'Asie centrale. C'est une institution dont le travail est reconnu dans le milieu culturel, qui organise aussi des représentations théâtrales. Visiblement, Mme MONTANDON n'a jamais assisté à l'une de ces représentations. Je pense que ce serait bien qu'elle pousse les portes du lieu pour qu'elle se rende compte du travail effectué par cette maison.

La Maison d'Europe et d'Orient est située passage Hennel dans notre arrondissement depuis 2004. Elle souffre aussi du fait que le passage Hennel n'est pas très commercial. Elle aurait besoin de pouvoir bénéficier d'une vitrine plus adéquate, dans un lieu plus passant. Je sais qu'il y a des réflexions en cours sur un éventuel déménagement sur un autre site. Si déménagement il devait y avoir, je souhaite que cette maison puisse rester dans notre arrondissement. Le travail qu'elle mène est un travail de popularisation d'un certain nombre de cultures, je souhaite qu'il puisse se poursuivre. C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a raison d'apporter son soutien constant, depuis un certain nombre d'années, au travail de cette maison. Nous voterons pour la délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je vous confirme que nous tenons compte des résultats de l'Inspection générale, et l'association aussi. »

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 01 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-048 AVIS)

- **DASCO 20160057** : *Subventions d'un montant de 1.759.591,14 euros et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE).*

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Ce matin, j'étais surpris, parce que de nombreux éditorialistes des matinales radiophoniques ironisaient sur les derniers manuels scolaires de Nathan, Bordas et autres, qui proposent des exercices à base de langage texto ou sur les circonstances du décès du chanteur populaire Claude FRANCOIS, pour illustrer les propriétés de l'électricité, ou encore qui invitent à faire des commentaires de texte sur des chansons de rappeurs, notamment comme l'a mis en valeur le philosophe François-Xavier BELLAMY un rappeur parisien, Abd al MALIK. Les enfants sont amenés à commenter ce texte : « *A force de vouloir se faire rue, on est devenu caniveau* ». Malheureusement, je crains que cela résume un peu la philosophie de la réforme du collège.

Vous allez me dire que ce n'est pas l'objet de la délibération, mais la réforme des rythmes scolaires relève de la même dérive qui fait que l'école publique s'éloigne, à chaque réforme, de sa mission première d'élever les élèves. Dans la liste des délibérations, je m'étonne de voir que des temps consacrés au vivre-ensemble soient confiés à des associations dont rien ne garantit qu'il ne s'agisse pas d'associations en charge d'un catéchisme idéologique au détriment du vrai savoir qui seul permet d'avoir à terme un esprit libre. Comment croire que les cours de morale laïque soient un sain remède à la détestation de certains jeunes de leur propre pays, quand les programmes scolaires sont vidés de tout ce qui fait aimer notre histoire, notre territoire, notre langue, notre littérature ? Je n'arrive pas à comprendre cette notion de co-éducation entre l'école et le périscolaire.

Ceci dit, loin de moi l'idée de refaire le débat de cette réforme des rythmes scolaires, 2017 s'en chargera. Mon intervention n'a pas vocation non plus à rejeter toutes les activités périscolaires, notamment celles qui contribuent à élever les élèves d'un point de vue artistique, culturel ou sportif. Par conséquent, je ne critique pas le subventionnement de certaines associations, surtout que j'apprends que la Ville de Paris ne participe qu'à 85% des frais exposés pour animer les ateliers. Les associations devront avoir des charges propres pour participer aux ateliers. C'est le trop grand panel d'ateliers qui est critiquable.

Je me contenterai de me rapporter aux remarques formulées par les Républicains dans la mission municipale consacrée à l'application de cette réforme. Vous connaissez bien, Mme la Maire, puisque vous en êtes la rapporteuse. J'insiste particulièrement sur l'absence d'indication de contrôle des animateurs et autres intervenants, sur l'ampleur du budget consacré au financement de l'ARE ainsi que la nécessité de rationaliser le nombre d'ateliers proposés, comme je viens de l'évoquer. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir sur cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vais laisser M. TOUZET répondre, comme cela était prévu, puis je dirai quelques mots sur la MIE que vous m'avez fait l'honneur de citer. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. M. SEINGIER, j'ai entendu dans votre intervention beaucoup d'idéologie, puisque vous avez employé ce mot, mais finalement peu d'informations

fiables sur la réalité de la réforme du collège et de ce qui se passe dans les ateliers de l'ARE à Paris. Je crains que vous ne soyez aussi mal informé sur la réforme des collèges que sur les ateliers des rythmes éducatifs.

Sans entrer dans la polémique que vous avez essayé de soulever, les débats au sein de la MIE au niveau du Conseil de Paris ont été des débats beaucoup plus apaisés et beaucoup moins idéologiques que ce que vous essayez de créer comme débat ce soir. Mme la Maire y reviendra.

Je vais m'en tenir au sujet de la délibération, puisqu'il s'agit pour nous d'approuver, si vous le voulez bien, des subventions et des conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans nos écoles pour l'année scolaire prochaine, sur le temps de l'ARE, c'est-à-dire des ateliers qui se déroulent le mardi et le vendredi de 15h00 à 16h30. Ces ateliers sont gratuits et organisés par la Ville de Paris. Cette délibération concerne moins de 5% de ces ateliers. Il faut l'avoir en tête, car deux tiers des ateliers sont assurés par des animateurs de la Ville de Paris. Beaucoup sont assurés par le Conservatoire du 12^e arrondissement. Pour tous les ateliers assurés par des associations, la grande majorité l'est via des marchés de la direction de la Jeunesse et des Sports ou via un marché spécifique qui a été conclu à l'échelle parisienne pour 2015, 2016 et 2017.

Pour vous donner une idée, sur le millier d'ateliers qui ont lieu chaque semaine dans les écoles du 12^e, cette délibération ne concerne qu'une cinquantaine d'ateliers. Cet appel à projets a l'intérêt majeur de pouvoir être accessible à des associations plus petites et sur des projets plus localisés à l'échelle d'un arrondissement, à l'échelle d'un quartier, à l'échelle d'une école. Pour cette année scolaire, c'est-à-dire la délibération approuvée il y a un an, la nouveauté principale par rapport aux associations qui intervenaient déjà sur ces ateliers était l'arrivée du 100 Charenton, une association qui propose des ateliers dans 13 écoles intitulés *Les amis de Marianne*. Nous sommes vraiment très loin de ce que vous disiez, M. SEINGIER. Ces ateliers donnent grande satisfaction parce qu'ils mènent une sensibilisation aux valeurs de la République à travers des choses très concrètes, c'est-à-dire à travers des ateliers de création de vêtements pour habiller Marianne. C'est le principe, en lien avec le couturier Victor FERES. Pour le premier trimestre, les créations ont donné lieu à un défilé au Musée de l'Histoire de l'Immigration dans le cadre du festival 12 X 12 en décembre. Ces Mariannes habillées par les enfants de ces 13 écoles du 12^e ont également été exposées à la Mairie du 12^e, au 100 Charenton et dans le cadre des Journées européennes des métiers d'art - pour vous donner un exemple très concret du sérieux de la qualité de ce qui se fait dans ces ateliers périscolaires, qualité qui ressortira, je l'espère, dans les conclusions de la MIE qui seront prochainement présentées au Conseil de Paris.

Pour 2016/2017, c'est-à-dire pour la délibération qui vous est proposée, vous avez, sur la table, un tableau, car, dans la délibération, vous avez les associations de toute la capitale. Nous avons souhaité vous simplifier la lecture et vous mettre un tableau uniquement avec les associations concernant le 12^e arrondissement. Nous avons 51 ateliers par semaine qui sont concernés. Nous retrouvons principalement les associations de l'année dernière, c'est-à-dire La Camilienne, Graine de partage pour 11 ateliers, le 100 Charenton pour 10 ateliers, l'apprenti musicien pour 6 ateliers, et quelques autres associations plus petites.

Une nouveauté cette année - et je terminerai par là. Nous avons intégré à ces ateliers des associations venues de La Conserve. Il s'agit de cette résidence temporaire d'associations qui se trouve dans l'ancien Conservatoire de la rue de Picpus, en attendant qu'il soit transformé en école polyvalente. Vous avez deux associations, issues de cette résidence temporaire, qui vont réaliser des ateliers l'an prochain dans les écoles. Il s'agit de Bolly Deewani pour faire de la danse de type Bollywood à la

maternelle du 45 Picpus. Nous voyons très bien le sens de cet appel à projets, c'est-à-dire un projet localisé, dans une école. Cette maternelle se trouve dans les mêmes locaux que La Conserve, et Bolly Deewani entretient déjà des relations assez étroites avec l'école. Et Vie active est une association qui va mener, en école élémentaire, un atelier de sensibilisation au handicap.

Je vous demanderai de bien vouloir approuver ces subventions pour l'appel à projets des ateliers ARE pour l'année 2016/2017. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, M. TOUZET, pour ces précisions. Merci d'avoir rappelé les efforts que nous faisons pour soutenir les associations du 12^e arrondissement, en particulier en leur mettant à disposition ces locaux de La Conserve, en leur permettant d'interagir, de se développer, de s'enrichir mutuellement et de venir enrichir aussi l'offre du périscolaire dans notre arrondissement. C'est peut-être elles, parce que vous ne les connaissez pas, que vous accusez, M. SEINGIER, de faire du catéchisme idéologique. Je ne n'ose imaginer que cela puisse être l'Apprenti musicien, à moins que ce soit La Camilienne ? Je ne comprends pas ce terme. Comment pouvez-vous critiquer des associations qui, par principe, accueillent nos enfants sur d'autres temps que le temps périscolaire, et qui sont connues de notre territoire ? Elles sont, pour nous, des acteurs incontournables de ce que nous appelons la co-éducation, et qui est notre objectif. Nous élevons les enfants, et non pas les élèves. Notre objectif est que nos enfants, lorsqu'ils sont accueillis dans le bâtiment école, aient des activités scolaires et périscolaires qui se complètent. C'est la vocation de cette politique du périscolaire. Je me permets de le rappeler, car vous avez apparemment eu le temps de lire l'article du *Parisien* de ce matin : 80% des familles parisiennes sont aujourd'hui satisfaites de la politique du périscolaire à Paris. Nous n'avons pas le sentiment que nous procédions à un catéchisme idéologique des enfants que nous accueillons dans nos écoles.

Sur le travail conduit par la présidente du groupe Les Républicains demandé par la Maire de Paris, qu'une mission d'information et d'évaluation soit conduite sur la politique du périscolaire : ce travail a été réalisé par des élus de tous les groupes du Conseil de Paris. Permettez-moi de regretter que le rapport ait été transmis à la presse avant même qu'il ne soit transmis à tous les membres de la mission et avant même qu'il ne soit remis officiellement à la Maire de Paris, puisque nous ne le ferons que demain. Passons. Ce rapport fait un état des lieux du périscolaire à Paris. Si nous étions dans une situation telle que vous l'avez décrite, pourquoi tous les élus l'ont-ils adopté ? Pourquoi les élus de votre groupe, les élus UDI -MODEM, ont-ils adopté les trois parties de ce rapport ?

Par ailleurs, ce rapport est assorti de 50 préconisations. Elles ont été adoptées à l'unanimité. Quasiment toutes les préconisations faites par votre groupe ont été reprises dans les préconisations communes. Nous avons essayé et, je crois, réussi, à nous affranchir des débats qui avaient traversé l'ensemble de la communauté éducative et des élus parisiens lors de la mise en place de la réforme, pour aboutir à ce consensus. Je regrette personnellement la manière dont le résultat de notre sérieux travail a été commenté dans la presse ce matin. Nous aurons l'occasion d'en débattre. Pour ma part, j'attendrai la remise officielle du rapport à la Maire et le débat au Conseil de Paris. Sur ce sujet, je crois que nous avons encore des divergences. Je crois qu'il faut les exprimer clairement, mais en respectant le travail qui est fait. Je pense qu'on ne peut pas employer les termes que vous avez employés envers les associations décrites par M. TOUZET. Je pense que c'est un faux procès. Vous pouvez ne pas être d'accord avec le principe de co-éducation, je vous l'accorde bien volontiers. Mais le procès que vous faites aux associations partenaires qui sont les nôtres me semble profondément injuste.

Mme ROTA pour une explication de vote. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Même si nous regrettons encore la nécessité de quelques ajustements, notamment dans certaines écoles maternelles, et quelques problèmes de fidélisation sur les animateurs, les subventions sont pour des associations que nous connaissons bien. J'ai bénéficié de certaines associations étant enfant. Nous voterons pour cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme ROTA. »

Votants : 27 dont 8 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 04 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Mme TAVAUX, du groupe Les Républicains, ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-049 AVIS)

- **DFPE 20160068** : Subvention d'un montant de 3.058.449 euros et avenants avec l'association « La Maison des Bout'Chou », dont le siège social est situé 14 bis rue Mouton-Duvernet à Paris 14^e arrondissement, pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 8 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-050 AVIS)

- DFPE 20160148 : Subvention d'un montant de 55.931 euros et avenant n° 3 à l'association « Les Pieds Tendres », dont le siège social est situé 10-12 passage Abel Leblanc à Paris 12^e arrondissement, pour la crèche parentale.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 8 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-051 AVIS)

- DVD 20160062 : *Service de véhicules partagés à Paris. Avenants n° 1 à deux conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution des stations en voirie avec les sociétés Communauto et Ubeeqo.*

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 8 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-052 AVIS)

- DAC 20160024 : *Subventions de fonctionnement et d'équipement d'un montant total de 674.000 euros, avenants à convention et conventions avec des associations de création et de diffusion de la danse.*

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 8 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-053 AVIS)

- DAC 20160031 : Subvention d'un montant de 30.000 euros et convention avec l'association « Centre du Théâtre de l'Opprimé-Augusto Boal » sise 78 rue du Charolais à Paris 12^e arrondissement.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 8 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-054 AVIS)

- **DAC 20160185** : Subventions, d'un montant de 64.000 euros, à 13 associations œuvrant en faveur des arts visuels sur le 12^e arrondissement.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 8 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-055 AVIS)

- DAC 20160199 : Subvention d'un montant de 80.000 euros et avenant avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire, situé 100 rue de Charenton à Paris 12^e arrondissement.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 8 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-056 AVIS)

- DAC 20160267 : Subvention, d'un montant de 15.000 euros, à l'association
« Compagnie Les Toupies » sise 16 rue Edouard Robert à Paris 12^e arrondissement.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 8 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-057 AVIS)

- DAC 20160268 : Subvention, d'un montant de 12.500 euros, à l'association
« *Mouvance d'Arts* » sise 6 place Rutebeuf à Paris 12^e arrondissement.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 8 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-058 AVIS)

- **DAE 20160164** : **Autorisation de signer le marché de conception, fourniture, entretien, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers avec la société MEDIAKIOSK.**

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Nous nous abstenons car nous n'avons pas vu de photos du kiosque. Nous avons peur qu'il y ait les mêmes conséquences que pour les abribus, c'est-à-dire une ergonomie parfois impropre. Vous savez que nous avons eu des problèmes par rapport aux abribus. Là, il n'y a pas de schéma. Je trouve cela dommage. C'est une très bonne chose de refaire les kiosques. Les kiosquiers sont en demande, surtout qu'il va y avoir une uniformisation, car certains n'avaient pas pu bénéficier du dernier marché. Mais notre attention se porte sur le fait que nous n'avons pas eu de visuel de ces kiosques. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« D'accord. Je le note. »

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 23 voix dont 6 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-059 AVIS)

- DAE 20160251 : *Instauration d'un régime d'aides aux kiosquiers de presse parisiens.*

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 8 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-060 AVIS)

- DEVE 20160070 : Mise à disposition, à titre gratuit, d'un terrain à usage de jardin pédagogique, dans le potager du Parc de Bercy situé 40 rue Paul Belmondo à Paris 12^e arrondissement. Convention d'occupation du domaine public avec l'association « Didot Accompagnement » sise 16 rue Paul Belmondo à Paris 12^e arrondissement.

Votants : 28 dont 8 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 8 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-061 AVIS)

Communication de Madame la Maire du 12^e arrondissement relative au Plan-programme pour la petite ceinture.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« J'ai inscrit à l'ordre du jour une communication sur le programme pour la petite ceinture. Je vous en dis quelques mots, même si personne de l'opposition ne s'est inscrit. Il y aura quelques commentaires d'élus de la majorité.

Nous avons adopté un protocole-cadre en juin 2015 entre la Ville de Paris et la SNCF. Il a été élaboré conjointement de septembre 2015 à mars 2016. Il répond à deux objectifs principaux : identifier les usages et activités susceptibles d'être développés sur la petite ceinture ; et définir les aménagements que cela pourrait impliquer. Un vœu a été adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 29 et 30 mars 2016. Conformément à ce vœu, je tenais à vous présenter ce plan-programme de reconquête de la petite ceinture ferroviaire dans le cadre de ce Conseil d'arrondissement, comme nous nous y étions engagés en adoptant collectivement ce vœu lors de la dernière séance du Conseil de Paris.

Ce plan-programme s'articule autour de plusieurs principes assez simples que nous avons déjà eu l'occasion de présenter ici. La nécessité de penser la petite ceinture comme un espace global et unique, tout en laissant la place à la réalisation localement de projets qui peuvent être particuliers. Défendre le principe de réversibilité de ces aménagements. Le respect du patrimoine, qu'il s'agisse du patrimoine ferroviaire ou du patrimoine naturel. La dimension forte de partenariat que nous avons avec la SNCF, pour penser ces projets à l'échelle locale comme à l'échelle parisienne voire à l'échelle métropolitaine.

Les usages proposés sont multiples. Ils seront liés à la promenade, à la découverte du patrimoine, à la biodiversité, aux loisirs, aux services gratuits ou marchands liés aux loisirs. Ce plan-programme propose un marché participatif qui est réparti sur plusieurs sites, un site par arrondissement concerné. Chaque site sera équipé d'une station animée par un collectif dont la mission sera de co-construire l'aménagement progressivement autour de ce principe de la promenade.

Dans notre arrondissement, le segment de la petite ceinture qui longe la villa du Bel-Air sera ouvert dès cet été et accueillera ce premier chantier participatif. La configuration du site a permis de retenir ce lieu parce qu'il est facile d'accès et facile à aménager, sur un périmètre long de 400 m et une surface pouvant se porter à 5 000 m². Ces chantiers, dans leur dimension participative, viennent en continuité de la concertation publique débutée depuis de nombreux mois. Ce travail pourra se poursuivre dans le 12^e, notamment avec les acteurs qui ont déposé des projets au budget participatif 2017.

Dans le plan-programme présenté, nous retrouvons l'ambition que nous portons de créer un lien avec le Bois de Vincennes. En effet, il me semble pertinent, au-delà de la continuité piétonne que nous allons créer dès cet automne entre la Tour Eiffel et la Place de la Bastille, que nous puissions aussi imaginer que la promenade plantée puisse partir de la Bastille et permettre de rejoindre le Bois de Vincennes en passant par la Coulée verte et par ce segment de la petite ceinture. On retrouve également notre souhait partagé avec le 20^{ème} arrondissement de travailler sur la mise en valeur de la passerelle enjambant le Cours de Vincennes. C'est un ouvrage exceptionnel qui offre une vue majestueuse pour ceux qui ont eu l'occasion de pouvoir en bénéficier sur l'axe royal, puisqu'on aperçoit, au bout, la Tour Eiffel.

Enfin, je tiens à souligner la volonté de voir aboutir des projets portés par les acteurs locaux sur la rue Claude Decaen et la rue des Meuniers, notamment par certaines associations et par le conseil de quartier. Les travaux et l'investissement nécessaires à ces nouveaux usages seront financés essentiellement par les crédits inscrits au plan d'investissement municipal et au budget participatif parisien pour la petite ceinture. Je me réjouis de cette avancée décisive pour Paris et notre arrondissement. Je voudrais saluer le travail de deux élus du 12^e qui, auprès de la Maire de Paris, ont contribué à cette réussite. Il s'agit de Pénélope KOMITES et de Jean-Louis MISSIKA, et je remercie aussi les élus du 12^e, en particulier Evelyne HONORE qui porte cette ambition à l'échelle de notre arrondissement.

Sur cette communication qui n'appelle pas de vote, il peut y avoir des prises de parole. J'ai enregistré l'inscription de Mme KOMITES et de Mme HONORE. Je note que M. SEINGIER souhaite également s'exprimer. D'accord. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Nous ne pouvons que nous réjouir de l'ouverture de ce tronçon de la petite ceinture aux expérimentations citoyennes. Que dire sur ces stations dont nous avons eu le détail du fonctionnement dans un document extrêmement complet ? Je trouve cela extrêmement impressionnant au niveau de l'organisation. J'y prendrai ma part avec les associations du 12^e qui se sont d'ores et déjà organisées pour participer à cette démarche, même si, comme vous, nous aurions peut-être aimé que des tronçons plus longs et plus larges puissent être ouverts à cette expérimentation ; mais nous connaissons les difficultés que présentent ces tronçons autour de la rue des Meuniers et de la Gare Claude Decaen, qui ne sont pas suffisamment sécurisés pour accueillir si rapidement le travail des associations et des conseils de quartier. Dans le 12^e, nous avons des conseils de quartier qui sont prêts à s'investir, à donner de leur budget d'investissement pour participer à ces aménagements. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme HONORE. M. SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je regrette un peu la méthode, la forme, puisque nous avons déjà eu ce débat la dernière fois sur la petite ceinture. J'avais plutôt noté quelques remarques de votre majorité, de M. BONNET, qui soulignait quelques points bancals. Manifestement, tout est rentré dans l'ordre. Mais je regrette que nous ayons une communication si... Mme HONORE utilise le terme « impressionnant », mais cela peut aussi être impressionnant en termes de littérature. Malheureusement, je trouve qu'une procédure d'urgence pour une communication, c'est regrettable. Nous aurions pu avoir plus de temps pour parler de cette question.

Sur le fond, nous notons le statut ad hoc de la petite ceinture, qui ne peut pas être un jardin, mais qui doit bien garder sa vocation de promenade, avec l'impératif de réversibilité. Je note que l'impératif de réversibilité n'empêche pas de recouvrir les voies ferrées pour faire, par exemple, des voies destinées au cyclisme, de nouveaux modes de déplacement écologiques. Nous insistons sur ce point. Je remarque aussi que la SNCF est très attentive à la recherche de l'équilibre économique de cet aménagement. Nous partageons également cette préoccupation. Je voulais vous interroger sur le chiffrage des recettes. On parle de mise à disposition. J'ai même vu des mises à disposition éphémères. Je pense qu'il faut entendre par là que des

organisations pourraient faire des événements payants ou gratuits pour lesquels elles devraient payer une dotation à la commune. Je voulais savoir si vous aviez un chiffrage de ces recettes afin que nous puissions pleinement comprendre ce sur quoi nous nous exprimons. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme KOMITES pourra peut-être donner quelques éléments de réponse. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Vous l'avez rappelé, l'exécutif s'était engagé, lors du dernier Conseil de Paris, à remettre les documents essentiels de ce fameux plan-programme pour la reconquête de la petite ceinture. Les documents qui vous sont soumis ce soir vous semblent peut-être imposants, mais je suis assez contente et assez fière du travail qui a été réalisé, notamment par l'AMO sélectionnée, la société ABCD. Ces documents reflètent, de manière extrêmement fidèle, les avancées que nous avons pu obtenir conjointement avec la SNCF pour faire de l'ouverture de la petite ceinture une réalité. Ces documents vous montrent bien tout le chemin qui a pu être parcouru depuis plus d'un an.

Ce plan-programme ne sort pas uniquement de l'imagination de notre AMO. Il a été bâti en étroite concertation avec les élus d'arrondissement, les mairies d'arrondissement. Je vous renvoie à toute la concertation qui s'est déroulée sous l'ancienne mandature, également avec les habitants et le tissu associatif, notamment les conseils de quartier dans les différents arrondissements concernés.

Ce plan-programme affirme les nouveaux usages que nous souhaitons développer sur la petite ceinture : promenade, agriculture, culture, etc., avec la préservation du patrimoine naturel et ferroviaire, puisque ce sont des éléments structurants de la petite ceinture. Avec ce travail, nous allons nous donner les moyens de faire de ce territoire un territoire hors-normes, qui arrive à concilier les activités de loisirs et les activités économiques sans affaiblir son identité ni son unicité, puisque nous travaillons sur une globalité sur ce sujet. L'accès à la petite ceinture est réclamé depuis des années par les Parisiens et cela va devenir une réalité.

Je me réjouis que le 12^e arrondissement fasse partie des 4 premiers arrondissements concernés pour cette opération. Dès le mois de juillet, nous allons mettre en place des stations dans 4 arrondissements parisiens. Dans le 12^e, au niveau de la villa du Bel-Air. Mme HONORE trouve que c'est un peu limité ; mais nous avons une nécessité de sécurité et une nécessité de mise en accessibilité. Ce sera fait par les services de la Ville qui va nous permettre une participation active d'un très large panel de parties prenantes, des habitants aux associations locales aux conseils de quartier ou encore aux acteurs économiques et aux acteurs issus de l'économie sociale et solidaire et de l'insertion, comme cela nous a été demandé. L'idée est vraiment que ce chantier participatif puisse développer une offre de service en lien avec l'environnement. Cette station est voulue comme un lieu d'accueil, un lieu d'information, un lieu de convivialité, de manière à pouvoir finaliser, dans un second temps, les activités qui vont être programmées sur la petite ceinture.

M. SEINGIER, vous nous avez parlé de promenade : oui, on pourra se promener sur la petite ceinture. Par contre, on ne pourra pas se promener sur la petite ceinture sur des rails qui seront recouverts par quoi que ce soit. Cela a été fait dans le 15^e arrondissement. C'est une belle opération, mais l'accord que nous avons pris avec la SNCF fait que nous ne toucherons d'aucune manière aux rails. On peut très bien se promener sur la petite ceinture sans être obligé de mettre des ballasts sur les voies.

Nous sommes sensibles à l'équilibre économique. Je ne peux pas vous donner de chiffres aujourd'hui. Une fois les activités diverses définies, que ce soit de l'agriculture urbaine, des bibliothèques, des activités économiques, ces projets se feront via des appels à projet, de manière à ce que nous puissions avoir, sur la totalité du périmètre, une viabilité économique qui nous permette aussi de continuer à travailler sur les tronçons qui pourraient être ouverts dans un temps futur. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup aux uns et aux autres pour ces expressions. »

- VŒU 122016-008 : *Vœu relatif au mouvement « Nuit debout » déposé par les élues des groupes Ecologiste et Communiste-Front de gauche du 12^e arrondissement.*

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Le mouvement *Nuit debout* est né le 31 mars dernier à la suite d'une journée de mobilisation contre le projet de loi travail. Des membres de la manifestation ont décidé de ne pas rentrer chez eux et de se réunir malgré une pluie battante, Place de la République à Paris, à l'appel du collectif Convergence des luttes.

Ce qui ne devait être qu'un rassemblement sur de nouveaux moyens de contestation s'est rapidement élargi en de plus vastes débats sous forme d'assemblées générales sur la situation et les enjeux politiques modernes. Preuve du besoin des citoyennes et des citoyens de se réapproprier la parole publique dans un contexte politique anxiogène et anti-démocratique, la *Nuit debout* a en quelques jours essaimé dans tout le pays. Un mois après, ce sont 200 villes françaises, espagnoles, allemandes, anglaises, belges, suisses, italiennes, grecques mais aussi québécoises, colombiennes, brésiliennes, roumaines, russes, taïwanaises, portugaises et même américaines, qui possèdent leurs propres places occupées, rassemblant, certains soirs, plusieurs milliers de personnes.

Cette agora du XXI^{ème} siècle propose un espace de parole libre, de sensibilisation à des sujets parfois complexes aux citoyennes et citoyens curieux et engagés. Laboratoire de la démocratie directe, fédérant les luttes en refusant toute parole ou récupération politique, *Nuit debout* se ramifie en commissions nombreuses aux thématiques diverses, composées de volontaires afin de donner vie aux décisions débattues et votées lors des assemblées générales. Les intervenants le font en leur nom propre, même les plus connus. L'éducation populaire est laissée à la charge des citoyennes et citoyens. Le mouvement *Science debout* propose la mise en commun de savoirs de chacun afin de mieux appréhender les questions économiques, philosophiques, scientifiques ou encore climatiques contemporaines.

Nuit debout a vite trouvé des détracteurs à droite comme à gauche, chez les politiques et intellectuels, peu habitués à devoir partager l'accès aux médias avec une assemblée populaire. Celles et ceux qui n'étaient pas trop occupés à voter et faire voter le secret des affaires au Parlement européen en ont profité pour condamner fermement les vitres brisées en marge du mouvement. Voici un petit florilège des réactions que nous avons pu entendre.

A droite, faussement maternante sous prétexte d'état d'urgence, Valérie PECRESSE a trouvé souhaitable que l'on évacue la Place de la République. Martial, Monsieur le Maire a condamné une dictature de la minorité. Le grand neurologue Nicolas SARKOZY a exprimé sa vision : « *Ces gens-là n'ont rien dans le cerveau* ». L'approche sociologique de Monsieur COPE devait être entendue. Il trouve qu'ils sont tellement déconnectés de la réalité. Sans doute sont-ils tous agacés de constater que *Nuit debout* compte dans ses rangs plus de travailleuses et de travailleurs que de jeunes qu'ils n'ont jamais eus dans leurs propres meetings. Au FN, ils ont tenté l'effet comique par la voix de PHILIPPOT qui préfère parler de pustules fascisantes. Au PS, on sent que le mouvement fait débat entre les pro et les anti, le pompon revenant à Monsieur CAMBADELIS, gratifiant *Nuit debout* d'un soutien paternaliste, assurant que tout cela est tolérable à condition de rester bon enfant. Je reprendrai tout de même les propos d'un militant socialiste de terrain qui a pu avoir une expérience positive de *Nuit debout* où l'on ne peut prendre la parole que pour exprimer une position opposée ou complémentaire à celle défendue

auparavant. Je propose que nous le prenions comme modèle dans notre assemblée. Nous gagnerons du temps et de la qualité dans nos débats.

Les Ecologistes voient, en *Nuit debout*, l'espoir d'un changement d'atmosphère politique, et nous ne pouvons que nous réjouir de cette volonté de réappropriation citoyenne des places et de la démocratie. Nous soutenons ces rassemblements pacifistes, ouverts et populaires, qui visent à réinvestir l'espace public pour échanger et débattre afin de libérer les paroles citoyennes jugées inaudibles dans le cadre étriqué de la représentation politique traditionnelle. Pour ceux qui pensent que cela n'a pas lieu d'être, car non directement lié au 12^e arrondissement, je voudrais les informer que le media center de *Nuit debout*, composé d'une quinzaine de personnes qui se chargent de poster sur les réseaux sociaux et d'administrer le site Internet, est une petite start-up aux modestes locaux nichés dans le sous-sol d'un immeuble du 12^e arrondissement. Gageons que, dans le cas où ils se feraient déloger de la Place de la République, il n'est pas impossible qu'ils aient l'excellente idée de venir sur la pelouse de Bercy ou sur celle de Reuilly, après la Foire du Trône, bien sûr.

Au travers de ce vœu déposé par les groupes écologistes et PCF-front de gauche du 12^e, nous demandons que :

- les participantes et participants puissent continuer sereinement ;
- la Ville de Paris et la Mairie du 12^e arrondissement soutiennent logiquement le mouvement en réunissant les conditions sanitaires et d'hygiène nécessaires;
- la Ville de Paris et la Mairie du 12^e arrondissement, comme elles l'ont fait en instaurant "la Nuit des débats", continuent de soutenir les espaces démocratiques qui s'inscrivent dans l'histoire de Paris, et dans l'écriture de son avenir.

Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je ne suis pas certaine que vous soyez le meilleur avocat de *Nuit debout*, mais merci pour cette présentation de vœu.

M. SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Lorsque j'ai vu ce vœu, j'ai d'abord cru à un gag. Nous apercevons un paradoxe énorme dans ce vœu puisque, dans l'un des considérants, on a le caractère public des places qui est rappelé, pour finalement demander une mise en place d'équipements aux frais des contribuables, à disposition d'un groupe de personnes difficilement identifiable. Les responsables refusent eux-mêmes d'être qualifiés d'organisation. Je ne partage pas le côté ouvert de leur organisation, puisque cette organisation a la prétention de ne débattre qu'avec ceux qui partagent ses idées. Nous avons tous vu les images du philosophe de l'antiracisme Monsieur FINKIELKRAUT, exclu violemment de la nouvelle agora. A croire que ce vœu vise en réalité à organiser, après Notre-Dame-des-Landes, une nouvelle ZAD, avec le côté esprit révolutionnaire et récréatif, car nous sommes tout de même à Paris. Il n'est donc pas acceptable que la Place de la République soit appropriée dans la durée par un mouvement en particulier, au détriment des autres usagers de cet espace public. Pour cette seule raison, ce vœu n'est pas acceptable.

Ce vœu nous parle d'écologie. Il y en a besoin lorsqu'on constate le lendemain des rassemblements sur la Place de la République, des abords jonchés de détritiques et autres

canettes. Je suis étonné que ce vœu de la part d'un écologiste ne condamne pas le comportement peu respectueux de l'environnement de certains participants. De même, sur les débordements, c'est très bien de rappeler que les violences doivent être condamnées fermement, mais on s'étonne tout de même du peu d'interpellations par rapport au nombre de casseurs, par rapport à l'ampleur des dégâts. J'ai souvenir que les forces de l'ordre n'ont pas fait preuve de la même bienveillance avec d'autres rassemblements de jeunes, également sur des places publiques, qui se contentaient de lire des textes à haute valeur philosophique ou morale, et qui ne laissaient aucun déchet suite à leur départ, et qui étaient évacués *manu militari* avec contrôle d'identité de tous les participants. Toutes les personnes qui rejoignaient le métro étaient contrôlées. Nous n'avons pas la même organisation dans le cadre de ces rassemblements lorsqu'ils dégénèrent. Nous avons même découvert les fameux bus de garde à vue.

Je rappelle ces faits pour confirmer que, contrairement à la gauche, les Républicains rejettent toute idée d'interdiction et de refus des autorisations de rassemblement, à fortiori pour *Nuit debout*, qui, par leur intention respectable... L'origine était tout de même de contester la nouvelle loi travail. Et ils ont poursuivi leurs débats sur l'expression d'un scepticisme plus généralisé envers le Gouvernement et l'ensemble de la classe politique. Vous parlez de façon étriquée de faire de la politique. Nous nous devons tous d'être attentifs à leurs préoccupations. Cependant, comme cela sera proposé au Conseil de Paris, nous émettrons le vœu que cette autorisation de rassemblement ne doit pas être quotidienne, pour que la Place soit accessible tous les jours à tous, y compris à des agents d'entretien. Je sais que, ce matin, il y a eu un grand nettoyage, mais ce n'est pas toujours le cas. Et que les autorisations cessent dès que des voies de fait sont constatées à l'encontre de personnes et de biens. Nous proposons aussi que la Maire de Paris porte plainte systématiquement pour la dégradation des équipements publics et, a fortiori, du mobilier urbain et du revêtement si onéreux de la Place de la République. J'ajoute que la Ville de Paris pourrait mettre en place une assistance juridique pour aider les victimes de ces débordements à porter plainte à leur tour, notamment pour les commerçants qui ont été victimes de casses et qui ont ensuite du mal à être indemnisés des préjudices subis. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. *Nuit debout*, qu'on le veuille ou non, existe, mobilise et perdure. Et, en tant qu'élus, ce mouvement doit nous interroger fortement. Nos partis sont désertés, et la Place de la République fait le plein, alors même que nous avons a priori la même promesse de débattre de tout et d'améliorer le monde. Comme chacun d'entre nous, vraisemblablement, je suis allée à République pour voir, écouter, et il m'arrive même de suivre les AG via l'application PÉRISCOPE. C'est de la curiosité, mais c'est aussi une volonté de trouver des réponses aux questions que je me pose. Pourquoi s'engager et s'exprimer à *Nuit debout* plutôt que dans l'espace d'un parti politique ? Quelle évolution possible de ce mouvement ? Ce qui est certain, et je le regrette, c'est que les élus et les partis sont rejetés en bloc, sans prendre la peine de faire de distinction dans les fonctions. Il manque un peu de nuance.

Pour en revenir au vœu, on peut s'étonner qu'il soit déposé dans notre arrondissement qui n'est pas directement concerné, à l'inverse des manifestations anti-loi travail où je crois que notre arrondissement prend une large part dans la démocratie et la liberté d'expression. Je vois donc des raisons un peu politiques dans ce dépôt de vœu.

Nous partageons l'ensemble des considérants qui sont nuancés, complets et réalistes. Cependant, le groupe UDI ne pourra voter le vœu car il ne pose pas les bonnes questions à la suite de ces considérants. Au-delà de la citoyenneté qui s'exprime, et je rappelle que cela montre à quel point nous sommes dans un pays démocratique, nous sommes un peuple chanceux de pouvoir se réunir chaque soir et de parler de ce que l'on veut. Mais la question des débordements devient trop problématique. Les participants à *Nuit debout* n'y sont pour rien. Hier soir, c'était eux qui protégeaient les forces de l'ordre face aux casseurs. Mais force est de constater que la dégradation de l'espace public et privé de notre ville, force est de constater que les images caricaturales qui circulent dans le monde, qui montrent notre ville dégradée, violente, tout cela peut avoir un réel impact sur la décision des JO.

Il faut aussi souligner et saluer le travail extraordinaire des équipes de nettoyage de la Ville de Paris, qui chaque jour passent des heures à laver la place, des mégots et canettes au sol. *Quid* du surmenage des équipes de nettoyage ? Est-ce qu'il y a des primes ? Des heures supplémentaires ? Tout cela a un coût pour la Ville, que l'on soit habitant ou commerçant, et nous oblige à des mesures drastiques face aux casseurs qui s'infiltrent de plus en plus. Nous ne pouvons en faire abstraction, comme le fait ce vœu. Toutes ces remarques, vous les retrouverez au Conseil de Paris, et au nom de la cohérence du groupe, nous voterons contre également dans ce Conseil d'arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. MOULIN. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. C'est beau, la démocratie, car je suis en désaccord avec les trois personnes qui se sont exprimées différemment précédemment. On nous a fait un beau conte de fées, de-ci de-là, y compris un beau conte de fées de la Manif pour tous, qui est un mouvement qui a connu de gros excès de violence. Mais je ne comprends pas le fond de ce vœu. Vous nous demandez de soutenir un mouvement qui n'a pas demandé notre soutien. Vous prétendez que le soutien que la Ville lui apporterait serait technique et en aucun cas politique. C'est ce que je comprends, ou alors, il est politique. Ce sont des tentatives de récupération politique qui sont assez hypocrites. Il faut bien le dire.

Je m'exprime au nom du Parti radical de gauche. Nous soutenons la liberté d'expression, nous soutenons le débat démocratique, nous saluons le débat qui se fait sur la Place de la République lorsqu'il s'inscrit dans le cadre de la loi de la République et du respect de l'ordre public, comme l'a rappelé la Maire de Paris. Cela vaut pour *Nuit debout*. La Préfecture de police a choisi de laisser se poursuivre ce mouvement, en imposant un certain nombre de règles. Mais il serait faux de prétendre que *Nuit debout* est une simple agora apolitique, ou de dire comme Nicolas SARKOZY que les gens qui s'y réunissent ont la tête vide, car il y a un projet politique derrière ce mouvement, soutenu par un certain nombre de gourous d'ultra-gauche comme Frédéric LORDON qui veut mettre des grains de sable partout, en demandant à la foule « *de débouler dans les réunions de la Maire de Paris* ». Il serait tout de même assez extraordinaire que nous soutenions ce genre de propos. Je cite encore : « *de faire dérailler le cours normal des choses, de les harceler, de leur ôter toute tranquillité* ». En parlant de tranquillité, vous parlerez aussi aux riverains des places dans le 12^e que vous souhaiteriez transformer en *Nuit debout*. Je pense qu'ils seront ravis.

J'estime qu'il n'y a pas de raison que les contribuables paient pour soutenir et multiplier l'écho de ce programme qui ne vise aucun consensus démocratique, et qui a décidé en pleine nuit de se rendre au domicile privé du Premier ministre.

Je soutiens une gauche qui agit, qui crée des logements sociaux, qui crée des pépinières d'entreprises. Je soutiens la République, c'est-à-dire la démocratie représentative et aussi la démocratie participative que fait vivre notre Mairie de gauche depuis 2001. Je soutiens une gauche qui agit, qui réforme, qui assume un projet qui n'a rien à voir avec les dystopies trotskistes d'un LORDON et de ses disciples qui s'expriment sur cette place. Ils ont la liberté de s'exprimer, et c'est heureux. C'est la beauté de la démocratie, mais donnez-moi la liberté de ne pas souhaiter leur donner un soutien politique et matériel. Je voterai contre ce vœu. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci aux uns et aux autres pour ces expressions. Quelques éléments sur ce vœu qui évoque le mouvement *Nuit debout*, qui est au moins de dimension parisienne, qui demande à la Ville de Paris, et plus particulièrement à la Mairie d'arrondissement, de soutenir ce mouvement en mettant des équipements et structures temporaires à disposition des manifestants.

Le 12^e n'étant pas limitrophe de la Place de la République, cette demande adressée à notre arrondissement m'apparaît un peu inadaptée et décalée. Personnellement, je n'ai pas constaté de localisation du mouvement dans le 12^e. Et je ne suis pas sûre de le souhaiter par ailleurs.

Je pense que *Nuit debout* est un mouvement spontané, informel, non institutionnel, et néanmoins politique. Je ne suis pas sûre qu'en tant que tel, il puisse faire l'objet d'un soutien de la collectivité parisienne. Là encore, la demande m'apparaît décalée car elle n'émane pas, à ma connaissance, des organisateurs, à moins que les groupes politiques qui ont déposé ce vœu se présentent comme tels.

De nombreux Parisiens, parmi lesquels des habitants du 12^e, se sont rendus sur la Place de la République pour voir ce qu'il s'y passe, et certains, pour prendre part au débat. Mais la Ville n'a pas pour autant vocation à intervenir directement dans l'organisation de ce mouvement.

Je salue, pour ma part, la position équilibrée portée par la Maire de Paris, qui revendique le débat démocratique dans notre ville, et soutient fermement le droit de manifester, tout en souhaitant que cet espace public reste accessible à toutes et à tous, un espace public qui doit aussi être protégé de toutes les dégradations. Pour ma part, je suis profondément choquée des dégradations qui ont eu lieu hier soir après la manifestation, après le défilé traditionnel du 1^{er} mai sur la Place de la République, en même temps que la manifestation. Avec la difficulté que nous avons à faire la part des choses entre qui est responsable de quoi, c'est un véritable défi que de permettre cette libre expression dans le respect des conditions d'hygiène et de sécurité légitimement atténuées par les participants, les riverains et l'ensemble des Parisiens en la matière. La Ville a su prendre ses responsabilités, par exemple en mettant des containers à disposition, containers qui ont été incendiés hier soir. Mais il est essentiel que le mouvement s'interrompe chaque jour en fin de soirée pour que le site soit nettoyé et rendu à la ville toute entière, tout cela en respectant strictement les autorisations préfectorales, qui pourront d'ailleurs être revues dans le cadre des discussions que la Ville pourra avoir avec le Préfet.

En résumé, oui, nous sommes tous favorables au débat démocratique, y compris dans l'espace public, et nous sommes nombreux à susciter ce débat, y compris la nuit. Je

vous rappelle que notre arrondissement a été celui dans lequel se sont déroulés le plus grand nombre de débats de tout Paris lors de la nuit du 2 avril dernier, avec une vingtaine de rendez-vous dans notre arrondissement. Oui à la liberté d'expression, mais non à la privatisation de l'espace public et à toute idée d'institutionnalisation de ce qui semble être la nature propre à ce mouvement. Je ne souhaite pas que nous soutenions cette demande. Je renvoie à un débat qui nous dépasse et qui devra avoir lieu au Conseil de Paris. J'appelle à un vote contre sur ce vœu. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 6 voix dont 1 pouvoir :

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir (de M. BONNET OULALDJ à M. GREAU)

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 19 voix dont 5 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 1 pouvoir (de Mme VIEU-CHARIER à Mme BARATTI-ELBAZ)

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

01 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 03 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir :

Mme CHARNOZ

M. TOUZET (pouvoir de Mme GROMBERG)

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-062 VCEU)

- VŒU 122016-009 : Vœu relatif au projet de construction d'une nouvelle Arena à Bercy déposé par les élu-e-s de l'ensemble des groupes de la majorité.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Un vœu déposé par l'ensemble de la majorité. Nous parvenons à déposer des vœux ensemble sur des sujets qui nous rassemblent. Je laisse M. GREAU présenter ce vœu. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. J'espère être un peu plus consensuel que sur le sujet précédent. Ce vœu est la suite d'une initiative que nous avons prise, groupe écologistes, au sein de la majorité, et que nous avons proposée à nos partenaires. Il a pour but, en amont du lancement du projet, d'appeler à une prise de position du Conseil d'arrondissement du 12^e sur le projet d'une nouvelle Arena à Bercy.

Un projet de salle complémentaire à la grande Arena de Bercy a émergé, et une localisation dans le 12^e, à proximité immédiate, est proposée. Une étude va être confiée à une maîtrise d'ouvrage pour définir le projet et son inscription le long du parc de Bercy, en continuité de l'Arena existante.

Nous souhaitons que le Conseil d'arrondissement se positionne, en rappelant en amont quelques principes de base qui nous paraissent fondamentaux :

- Que le projet préserve le parc de Bercy et ses espaces verts auxquels nous sommes tous attachés ;

- Que le projet permette une revalorisation des abords du parc de Bercy et de l'AccorHotels Arena aujourd'hui peu qualifiés, et contribue à la requalification du quai de Bercy ;

- Que le titulaire de l'AMO engage, quand il sera recruté, en lien avec la Mairie d'arrondissement, une phase de concertation avec les habitants et les acteurs du 12^e arrondissement pour veiller à la bonne insertion urbaine du projet d'Arena dans son environnement.

C'est un vœu d'appel qui vise à ce que le Conseil d'arrondissement pose ses exigences en amont du projet, et j'espère qu'il recueillera un assentiment très large. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GREAU. Si j'ai bien compris, Mme MONTANDON fait l'explication de vote de votre groupe. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Ce vœu est très consensuel, mais c'est un vœu à vous-mêmes. Nous nous sommes longtemps interrogés. Dans l'un des considérants, vous inscrivez bien qu'il s'agit d'un terrain qui appartient à la Ville de Paris. Rassurez-moi, vous avez encore la main sur les terrains qui appartiennent à la Ville de Paris ?

Il y a deux possibilités. Soit vous faites un vœu pour faire de la communication sur vos bonnes intentions de concertation. Soit vous avez de gros problèmes de communication avec l'Hôtel de Ville de la Mairie centrale. Honnêtement, faire un vœu de ce style tandis que le terrain appartient à la Ville de Paris... Je pense que vous maîtrisez ce

terrain et que vous pouvez imposer vos conditions, surtout des conditions qui sont de bon sens. Je me demande si vous avez besoin d'un porte-parole pour l'Hôtel de Ville, pour parler à Mme HIDALGO. Sachez que nous allons voter ce vœu. Que le projet préserve les espaces verts, oui. Que le projet permette la revalorisation du parc, je l'espère. Qu'il y ait une concertation avec les riverains, c'est la moindre des choses. Sur cette concertation que vous appelez de vos vœux, j'espère qu'elle améliorera les sollicitudes de certains de nos riverains à Bercy. Il y a des habitants qui vous sollicitent sur toutes les problématiques liées au parc de Bercy, notamment la sécurité et les squats qui peuvent exister au niveau du *skate parc*. Ces habitants n'ont pas toujours de réponses, malgré leurs sollicitations. Peut-être qu'avec ce vœu et la concertation qui s'engagera, vous mettrez en œuvre des réponses.

Nous allons voter ce vœu évident, mais je vous le rappelle : pourquoi ce vœu ? Communication ou gros problème de correspondance avec l'Hôtel de Ville ? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous rassure, tout va bien. Nous sommes effectivement propriétaires de ce terrain. Nous avons envie de continuer à communiquer envers les habitants, je l'assume. C'est important pour un projet qui est certes piloté au niveau parisien, mais que les élus de l'arrondissement s'expriment ne me semble pas choquant. Il vous arrive souvent de vous exprimer, y compris au niveau parisien de sujets qui concernent, de manière microscopique parfois, le 12^e arrondissement. Permettez-nous, aujourd'hui, de nous exprimer clairement, tous ensemble, j'en suis ravie, apparemment à l'unanimité, sur un projet qui concerne Paris et son attractivité internationale, puisque c'est aussi un élément de la candidature de Paris aux JO 2024. Je pense que c'est un signal fort que nous envoyons aujourd'hui en adoptant ce vœu tous ensemble, en montrant que, lorsqu'il s'agit de doter notre arrondissement d'un équipement qui va contribuer à la candidature de Paris aux JO, cela fait l'unanimité. Cela me permet de souligner que cette candidature doit profiter aussi aux Parisiens, et ce sera le cas avec cet équipement.

Je vous confirme que tout va bien dans les relations que nous pouvons avoir, élus du 12^e arrondissement, avec la Maire de Paris, tout va bien dans les relations que nous pouvons avoir, nous exécutif du 12^e, avec l'exécutif parisien. Mais c'était l'occasion pour nous de réaffirmer que la revalorisation du parc de Bercy est importante et que ce nouveau projet pour le quartier ne doit pas se faire aux dépens du parc, comme certains ont essayé de le faire croire. Je suis ravie que nous puissions, tous ensemble, affirmer aujourd'hui notre attachement à ce projet ainsi qu'à la préservation du parc.

Je propose que nous passions au vote.

Nous sommes arrivés à la fin de notre ordre du jour. Rendez-vous le 30 mai pour notre prochain Conseil d'arrondissement. Merci et bonne soirée à tous. »

Votants : 28 dont 7 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 7 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche dont 2 pouvoirs
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
01 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2016-063 VCEU)

Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du conseil d'arrondissement :

2016 DASES 111-G Subventions d'un montant de 120.000 euros et conventions avec six associations pour le fonctionnement de huit actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre de jardins solidaires.

2016 DASES 128-G Subventions d'un montant de 390 500 euros et conventions avec 5 associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle.

2016 DASES 140-G Subvention, d'un montant de 6 000 euros, à l'association "Recherches et rencontres" dont le siège social est situé 6 rue de l'Asile Popincourt à Paris 11e arrondissement.

Madame la Maire lève la séance à 20 H 40.

La Maire du 12^e arrondissement,
Catherine BARATTI-ELBAZ.